

IDENTIFICATION	
Unité de formation : DROIT CIVIL: LES BIENS ET LES OBLIGATIONS Activité d'enseignement : DROIT DES BIENS ET DES OBLIGATIONS Cours : DROIT DES BIENS ET DES OBLIGATIONS	Section : DRT A Nombre de crédits ECTS : 9
Nombre de périodes : 50	N°UF : 913-1
Dossier pédagogique : 713203U32D1	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
<p>Capacités préalables requises :</p> <p>Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général. Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement...(des documents d'information pouvant être mis à sa disposition). <p>Titre pouvant en tenir lieu</p> <p>CESS</p>
<p>Contenu du cours :</p> <p>Face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit des biens et des obligations et en disposant de la documentation ad hoc, l'étudiant sera capable:</p> <p>Droit des biens et des obligations:</p> <ul style="list-style-type: none"> de maîtriser les concepts de base relevant du droit des biens et des obligations, et ainsi: <ul style="list-style-type: none"> - citer les critères définissant le patrimoine d'une personne, les différents biens et la différenciation des droits réels et de créances; - analyser différents droits réels (propriété, copropriété, usufruit, servitudes, emphytéose, superficie, usage, habitation) de leur création jusqu'à leur extinction ainsi que les droits et obligations respectifs des parties concernées par ces situations; - exposer les principes, la théorie générale du droit des obligations et les conditions de validité; - expliciter les sources d'obligations, en distinguant les obligations contractuelles et extra contractuelles; - caractériser les notions d'exécution de bonne foi d'une convention et de l'abus de droit; - différencier l'effet des conventions entre parties et à l'égard des tiers ainsi que les diverses espèces d'obligations contractuelles; - connaître les principales règles d'interprétation des conventions; - relever les différents modes d'extinction des obligations; - décrire les obligations qui se forment sans convention: quasi-contrat, délit, quasi-délit; - définir en terme juridiques la responsabilité civile et ses conditions d'application; de maîtriser les concepts de la charge de la preuve et les modes de preuve spécifiques au droit civil: écrit, témoignage, présomption, aveu, serment.

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la cohérence entre la démarche et la situation traitée;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques;
- le sens critique.

Bibliographie :

- Fr. Alexander, Notions de droit civil, De Boeck, 2010
- E. Wauthy et P. Duchesne, Droit civil, La Procure, 1990
- C. Renard, Principes de droit et éléments de droit immobilier, Presse universitaire de Liège, 1990
- A. Guéritte, Principes fondamentaux de droit privé, Presse universitaire de Mons, 1994
- Rigaux et Verheyden Droit civil: les personnes, les biens et les contrats, AEDL, 1980
- A Lagasse Droit civil: les personnes; les obligations, les contrats, AEDL, 1980
- Dubuisson, Droit des obligations (tomes 1,2,3), Diffusion universitaire ciaco, 2008

PERSONNEL ENSEIGNANT

HAUTIER Patricia

METHODOLOGIE

Un syllabus est à la disposition des étudiants sur la plate forme Claroline.

Les étudiants doivent acheter le code pour l'étudiant en droit de kluwer (livré par la firme en début d'année à l'école).

MODES D'EVALUATION

Examen écrit en fin de module
Analyse de jurisprudence